

# Résumé de l'assemblée communale du jeudi 8 décembre 2016 à 20.00 h au battoir

## 1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux 24 ayants droit.

L'assemblée a été régulièrement convoquée. 1 scrutateur est nommé.

## 2. Budget 2017

### a) Présentation Paulette Bayard et Richard Bart

En préambule, Paulette Bayard fait part de quelques considérations générales. Beaucoup de temps et d'énergie ont été investis pour le passage au MCH2. Ce dernier apportera néanmoins plus de clarté. Les dépenses liées sont très importantes et laissent peu de place pour la politique d'investissement de la commune. Le transfert des charges du canton sur les communes inquiète et amène à une grande rigueur. Le Budget 2017 repose sur des chiffres prévisionnels basé sur des hypothèses prudentes. L'équilibre budgétaire et le maintien de la quotité sont primordiaux pour le Conseil communal. La fiduciaire SORESA juge la situation de la commune saine et a relevé l'excellence de la gestion financière. Lors de sa séance du 15 novembre 2016, le Conseil communal a pris connaissance du budget 2017 et recommande à l'assemblée de l'accepter. Paulette Bayard remercie le personnel administratif et tout particulier l'administrateur des finances à qui elle passe la parole.

Richard Bart présente le budget 2017 sous la forme du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2). Il donne tout d'abord quelques commentaires d'ordre général

- Le budget 2017 prévoit un excédent de recettes de CHF 11'770.00.
- La commune ne dispose plus de terrains à bâtir pour des maisons familiales. Elle a encore une parcelle dans la zone artisanale. Ce manque de recettes se fait sentir dans les comptes.
- L'aide sociale compensation des charges, n'arrête pas d'augmenter. Les recettes de la péréquation financière, par contre, ne suivent pas cette évolution.
- D'importants investissements nous attendent ces prochaines années. Ils vont influencer nos liquidités qui sont, pour l'instant, bonnes.
- La quotité reste inchangée à 1.64% et la taxe immobilière à 1.5‰.
- Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le nouveau système comptable MCH2. Le montant de CHF 1'122'097.00 sera amorti dans un délai de 10 ans resp. 10 % par an. Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à fin 2025. Le nouveau patrimoine administratif, suite à des investissements dès 2016, est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation, selon l'Ordonnance sur les communes.

Il parcourt ensuite les services en donnant leur influence sur le budget 2017, voici quelques éléments principaux :

**1. Défense** : Le Syndicat des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Diesse prévoit le remplacement d'un véhicule de première intervention VPI pour un montant de CHF 110'000.00. Un excédent de charges de quelque CHF 44'400.00 est prévu et ce sont les communes membres qui devront assumer l'excédent des charges.

**2. Communauté scolaire du Plateau de Diesse** : les coûts nets des salaires des enseignants de l'école enfantine et primaire sont supérieurs de quelque CHF 6'100.00 resp. CHF 38'000.00 à l'année précédente.

**Collège du district** : les coûts nets des salaires des enseignants sont inférieurs de CHF 8'300.00.

**Ecole à journée continue** : le nombre d'enfants à l'école à journée continue est en augmentation et les dépenses suivent cette évolution avec un montant de CHF 34'600.00 au budget.

**5. Sécurité sociale** : La participation à l'agence AVS régionale charge les comptes avec CHF 15'400.00, le CAJ à La Neuveville avec CHF 7'900.00, la crèche à Prêles avec CHF 8'000.00 et le service social régional avec CHF 7'800.00. Tous ces frais sont en augmentation. Notre charge à la prestation complémentaire à l'AVS est estimée à CHF 169'739.00. La compensation des charges de l'aide sociale laisse apparaître une charge de CHF 377'235.00.

**7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire** : trois nouveaux tableaux exigés par le canton avec le MCH2 sont projetés à l'écran. Il s'agit du résultat, avant comptabilisation des intérêts internes imputés, des comptes qui doivent s'autofinancer. Le service de l'eau dégage un petit bénéfice de CHF 3'600.00 ; l'assainissement montre une nouvelle fois une perte prévue de CHF 4'889.00. Des études

sont en cours pour résoudre ce problème et remettre les comptes à l'équilibre. Les taxes pour le déversement des eaux pluviales seront facturées dès que possible en 2017 et devront permettre d'équilibrer les comptes. Les déchets dégagent un bénéfice de CHF 21'050.00. A noter que ce service a été soumis à la TVA et ceci rétroactivement dès 2013.

**8. Economie publique** : le service forestier communal prévoit un bénéfice de CHF 13'540.00. Les charges ont été limitées au minimum. L'achat d'électricité – énergie baissera une nouvelle fois en 2017, tandis que les frais pour le réseau augmentent. Le compte de l'électricité prévoit un bénéfice net de CHF 20'090.00.

**9. Finances et impôts** : la situation de l'économie actuelle ne permet pas de donner des estimations exactes sur l'évolution des impôts. Si les estimations s'avèrent juste, nous pouvons compter avec un excédent de recettes dans les impôts de quelque CHF 1'710'600.00.

Les recettes nettes de la péréquation financière et la compensation des charges baissent et sont estimées à CHF 287'160.00.

**Résultat du compte global** – nouveau tableau, également exigé par le canton suite à l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 : le compte global montre la situation du compte de résultat, sans les comptes de financements spéciaux (alimentation en eau, traitements des eaux usées, gestion des déchets). Il montre un résultat positif de CHF 29'771.00.

Les **emprunts** auprès des instituts financiers ont partiellement été renouvelés et un prêt de CHF 500'000.00 a été remboursé.

### Investissements

Le catalogue des investissements donne un aperçu des projets d'investissements de l'année prochaine. Ce tableau est mis à jour régulièrement. Pour 2017, les investissements au patrimoine administratif s'élèvent à env. CHF 420'000.00 et CHF 100'000.00 brut pour le patrimoine financier. Les investissements seront financés, dans la mesure du possible, par les liquidités à disposition. Ils sont planifiés en fonction de l'avancement du dossier, des priorités et des ressources financières.

Richard Bart montre encore le tableau de la planification financière qui donne l'évolution probable des finances de la commune pour les cinq prochaines années

Le Conseil communal propose

- d'approuver le budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- d'approuver le budget du collège du district de La Neuveville
- d'approuver le budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- des résultats des financements spéciaux de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets ainsi que le résultat du compte global
- d'approuver le budget communal avec un bénéfice de CHF 11'770.-, quotité 1.64, taxe immobilière 1.5%

Questions des citoyens et réponse (en italique)

Le compte des sapeurs-pompiers ne devrait-il pas s'autofinancer ?

*Non, s'il y a des dépassements, il est prévu par le règlement d'organisation que les communes membres le prennent en charge.*

Dans la rubrique culture et église, qu'est-ce qu'il y a sous « église » ?

*Pour Nods, il n'y a rien, c'est la dénomination de la rubrique qui est ainsi.*

#### b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

L'assemblée accepte le budget de la communauté scolaire à l'unanimité.

#### c) Approbation du budget du Collège du district

L'assemblée approuve le budget du collège du district à l'unanimité.

#### d) Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

L'assemblée approuve le budget du Syndicat des sapeurs-pompiers à l'unanimité.

#### e) Approbation du budget communal 2017, taxe immobilière 1,5%0 et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget communal 2017, la quotité, la taxe immobilière, les résultats des financements spéciaux eau, assainissement et déchets.

### 3. Règlement sur le cimetière

#### a) Présentation Reynold Rollier

Il s'agit d'une adaptation du règlement qui date de 1992. Il n'y a pas de grands changements. Le règlement a été régulièrement publié et Reynold Rollier donne lecture de quelques articles. La désaffectation des tombes est de 30 ans pour les tombes des adultes et de 50 ans pour les enfants. La pose du monument funéraire est soumise à autorisation. Le nettoyage des tombes au moyen d'acide est interdit. La plantation d'arbres sur les tombes est interdite. Tout ce qui dépasse des monuments sera taillé sans autre avis.

#### Tarif des émoluments concernant le cimetière

Pour toutes les personnes **non domiciliées** dans la commune de Nods **et non originaires**, la finance perçue, pour une durée minimum de 30 ans s'élève à :

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Inhumation adulte                          | CHF 700.-                        |
| Inhumation enfant                          | gratuit                          |
| Dépôt d'urne adulte                        | CHF 200.-                        |
| Dépôt d'urne enfant                        | gratuit                          |
| Dépôt de cendres dans la tombe du souvenir | CHF 100.-                        |
| Plaquette sur la tombe du souvenir         | A charge de la famille du défunt |

Pour toutes les personnes **non domiciliées** dans la commune de Nods **mais originaires**, la finance perçue, pour une durée minimum de 30 ans s'élève à :

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Inhumation adulte                          | CHF 400.-                        |
| Inhumation enfant                          | gratuit                          |
| Dépôt d'urne adulte                        | CHF 100.-                        |
| Dépôt d'urne enfant                        | gratuit                          |
| Dépôt de cendres dans la tombe du souvenir | CHF 50.-                         |
| Plaquette sur la tombe du souvenir         | A charge de la famille du défunt |

Pour toutes les personnes **domiciliées** dans la commune de Nods, la finance perçue, pour une durée de 30 ans s'élève à :

|  | Domicile<br>de 1 jour à 2 ans    | Domicile<br>+ de 2 ans |
|--|----------------------------------|------------------------|
| Inhumation adulte                          | CHF 200.-                        | gratuit                |
| Inhumation enfant                          | gratuit                          | gratuit                |
| Dépôt d'urne adulte                        | CHF 50.-                         | gratuit                |
| Dépôt d'urne enfant                        | gratuit                          | gratuit                |
| Dépôt de cendres dans la tombe du souvenir | CHF 50.-                         | gratuit                |
| Plaquette sur la tombe du souvenir         | A charge de la famille du défunt |                        |

L'entrée en vigueur est prévue le 01.01.2017. Le Conseil communal recommande son acceptation.

Questions des citoyens et réponse (en italique)

Un membre de la commission qui a étudié et élaboré le règlement demande si un article sur les chiens figure bien dans le règlement ?

*Oui, il lui en est donné lecture.*

Il avait été dit en son temps qu'il serait interdit de poser des décorations sur la pierre de la tombe du souvenir et cela avait à l'époque semblé bizarre. Mais effectivement avec le temps, la pierre devient toute tachée. Est-ce qu'il est prévu quelque chose ?

*Le Conseil communal va étudier la chose.*

Il y a des frênes qui poussent sur les tombes. Vont-ils être sciés ?  
*Le Conseil va transmettre au responsable du dicastère.*

b) Approbation

L'assemblée accepte le règlement à l'unanimité.

#### 4. **Communication du Conseil communal**

##### **Henri Baumgartner**

Le maire relève le bon fonctionnement de toutes les équipes qui travaillent en faveur de la communauté. Les affaires deviennent de plus en plus complexes. Remerciements à l'administration, à ses collègues du conseil communal, aux pompiers, aux sociétés locales et à tous ceux qu'il aurait oubliés.

Le projet sur la parcelle 21 au-dessous du cimetière est abandonné. L'accueil de réfugiés à La Praye est toujours d'actualité d'autant que le site du Twannberg ne convient pas au canton. Le maire relève encore qu'il a quelques soucis de santé et que des investigations sont en cours. Il souhaite à chacun ses meilleurs vœux pour 2017.

##### **Christiane Botteron**

Le cabinet médical repris par ASPON SA a été remis à un couple de jeunes médecins, les docteurs Longo et Marzari. Ces derniers sont très satisfaits de leur installation et relèvent l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. Christiane Botteron remercie l'assemblée qui a permis cette réalisation et permis le sauvetage d'une médecine de premier recours. ASPON SA étudie maintenant la possibilité de créer 23 appartements adaptés, c'est-à-dire sans barrière architecturale, dans la région. C'est un projet qui doit encore être creusé.

##### **Reynold Rollier**

Le nouveau transformateur à Crêt Melins est opérationnel. Cela permet à la zone artisanale une alimentation adéquate et cela permettra également de soulager le réseau en amont. Des LED ont été installées sur les réverbères communaux. L'entreprise qui a effectué le travail posera gratuitement des LED sur les spots qui éclairent la tour de Beffroi. Dans le domaine de l'assainissement, on étudie actuellement le renflouement du service déficitaire.

#### 5. **Divers**

Un citoyen a eu l'impression d'être en retard parce que l'assemblée avait déjà commencé alors qu'il était 8 heures à sa montre. Il demande ce qu'il advient de l'ancienne STEP. Il lui est répondu qu'elle a été démontée.

Un membre du Conseil de paroisse lance un appel au secours pour trouver des personnes prêtes à s'engager dans le Conseil de paroisse. L'église est en bonne santé et l'ambiance au sein du Conseil est bonne. Dès 2017, il n'y aura plus que 3 personnes et cela est insuffisant pour mener à bien les différentes tâches d'une paroisse.

L'actuelle président du Conseil de paroisse demande si la commune prévoit de changer également les spots qui éclairent l'église.

Une citoyenne demande si la commune ne pourrait pas demander au foyer d'éducation de tailler sa haie.

Un citoyen demande s'il est prévu que la commune ouvre de nouvelles zones à bâtir et si quelque chose est fait pour favoriser la rénovation d'anciens bâtiments. Willy Sunier informe que le Parc régional Chasseral a réalisé une étude mais qu'il est du ressort de chaque propriétaire de soumettre un projet. Le maire indique que l'ouverture de nouvelles zones à bâtir sera difficile et qu'il a l'impression qu'il faudra en demander beaucoup pour en obtenir un peu.

Le président s'adresse aux collaborateurs communaux, aux commissions, au Conseil communal et les remercie de leur engagement. L'engagement public est une charge de plus en plus lourde et contraignante. Merci également aux citoyens qui participent encore à la vie publique ou à la vie associative. C'est important pour une petite commune. Il signale encore que la SDN a relancé les fenêtres de l'avent et que c'est un succès. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses pour 2017. Les citoyens sont conviés à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21 h 05.